

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-72

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2018-72

Démarche 2050 : Bordeaux Métropole : imaginer, agir - Lancement de la démarche et validation des modalités de mise en œuvre opérationnelle - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La démarche 2050 a pour objet la production d'orientations dessinant une vision prospective de la Métropole de demain, en s'appuyant sur une large concertation.

Dans quelles villes, dans quelle métropole aimerions-nous vivre en 2050 ?

Poser cette question aujourd'hui, en 2018, peut paraître incongru ou présomptueux. Le monde, autour de nous, ne cesse en effet de changer, d'année en année, de mois en mois, presque de jour en jour.

De grands défis sont lancés à notre planète : le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, le recul de la biodiversité, l'urbanisation croissante, l'explosion démographique mondiale mais aussi bien le vieillissement des populations chez nous, en Europe comme en Chine ou au Japon.

Simultanément, la numérisation de nos vies quotidiennes, tant au travail que dans les loisirs, la puissance des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), les progrès d'une économie servicielle, la préférence donnée à l'usage sur la propriété, les inconnues que fait planer le développement de l'intelligence artificielle...autant de mutations qui ébranlent nos économies, nos sociétés et jusqu'à la condition humaine.

Tout exercice de prospective à long terme est dès lors plus hasardeux que jamais.

Et pourtant, il peut être utile d'envisager les futurs possibles, de chercher des repères pour l'action, de tracer une feuille de route qu'il faudra, bien sûr, adapter au fil du temps.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil de Bordeaux Métropole d'appeler nos concitoyens à une large réflexion sur l'avenir de leurs villes.

Cette initiative ne sera couronnée de succès que si nous parvenons à mobiliser non seulement les institutions mais également les forces vives du territoire. Les modalités de cette mobilisation sont proposées dans le présent rapport.

I. Les axes de réflexion identifiés

Pour lancer le débat, nous suggérons une liste de thèmes de réflexion qui n'est évidemment pas exhaustive :

1) Comment habiterons-nous demain ?

L'urbanisation se poursuivra-t-elle ? Quel équilibre trouverons-nous entre étalement urbain et désertification ?

L'attrait de la métropole bordelaise persistera-t-il ?

Quel sera le régime de la propriété ?

Le logement participatif prendra-t-il une large place ?

Le principe des volumes capables s'étendra-t-il ?

Le financement participatif aura-t-il bouleversé les modes traditionnels de financement du logement ?

Les techniques d'industrialisation auront-elles permis d'abaisser le coût de la construction ? Et sa qualité ?

Nos logements seront-ils non seulement autosuffisants mais même producteurs en énergie ?

L'agriculture urbaine aura-t-elle pris possession des toits et des jardins ?

Quelles formes architecturales émergeront-elles ?

2) Comment nous déplacerons-nous ?

L'arrivée du véhicule autonome ne va-t-elle pas accroître la demande de déplacements individuels quand beaucoup prédisent le déclin de la voiture ?

De ce fait, la production automobile est-elle vouée à augmenter, ou l'évolution des usages partagés entraînera-t-elle sa diminution ?

Le développement des voitures électriques sera-t-il compatible avec la production électrique ?

Comment cohabiteront pendant un certain temps voitures traditionnelles et véhicules autonomes ?

Les déplacements doux seront-ils encore majoritaires dans un pays dont la population vieillit ?

Quelles formes prendront les transports en commun ? Jusqu'où ira l'innovation dans la conception des véhicules ?

Comment s'organiseront les transports et les déplacements à l'intérieur de l'aire urbaine ?

3) Comment travaillerons-nous ?

Comment évoluera le monde du travail, largement fondé sur le salariat aujourd'hui ?

La robotisation aura-t-elle supprimé beaucoup d'emplois peu qualifiés ?

Les lieux traditionnels du travail auront-ils explosé au bénéfice du télétravail, du travail collaboratif, des bureaux partagés et non attribués, du travail dans son véhicule autonome ?

Les métiers traditionnels existeront-ils toujours et les robots remplaceront-ils l'actuelle production manuelle ?

L'artisanat perdurera-t-il ?

Comment penser la formation si la moitié des emplois de demain n'existent pas aujourd'hui ?

4) Comment nous soignerons-nous ?

Les progrès scientifiques permettront-ils un allongement significatif de l'espérance de vie, et dans quelles conditions ?

Saurons-nous anticiper et prévenir le déclenchement de certaines maladies et notamment des cancers ?

Aurons-nous encore des médecins de famille ?

Nous soignerons-nous à domicile avec des hospitalisations de plus en plus courtes ?

La chirurgie traditionnelle existera-t-elle encore le jour où les robots pratiqueront tous les gestes nécessaires aux exérèses ou aux opérations orthopédiques ?

Que coûtera notre santé à la collectivité et ce coût sera-t-il supportable ?

5) Comment nous nourrirons-nous ?

Les progrès de l'agriculture permettront-ils de nourrir la planète ?

Que mangerons-nous et les fermes productives de farine d'insectes seront-elles monnaie courante ? Les métropoles auront-elles accru leur autonomie alimentaire ? Quelle sera l'avenir de l'agriculture urbaine ?

Les circuits courts se seront-ils généralisés et dans ce cas quel sera l'avenir des productions alimentaires exotiques largement exportées en Europe aujourd'hui ?
La traçabilité des aliments sera-t-elle généralisée ?
La qualité alimentaire aura-t-elle augmenté ou diminué ?
L'obésité chez les jeunes aura-t-elle été endiguée ?

6) Comment nous divertirons-nous ? et nous cultiverons-nous ?

Le divertissement sera-t-il plus individuel ? Et pratiqué à domicile ? Les salles de spectacle existeront-elles encore ?

Les sports seront-ils de plus en plus mécanisés et pratiqués en intérieur ou le sport de plein air sera-t-il plébiscité ?

Comment répondrons-nous à la soif de culture qui monte dans nos populations ? L'éducation artistique doit-elle être favorisée ?

La pratique d'une discipline artistique (musique, danse, théâtre...) doit-elle être démocratisée ?

Comment ouvrirons-nous tous les lieux de culture (musées...) ?

A quoi ressemblera le musée du XXIème siècle ?

Quelle place le divertissement occupera-t-il dans nos vies ? Notre société sera-t-elle une société de loisirs et sera-t-elle synonyme de société de liberté ?

7) Comment nous formerons-nous ?

Les futurologues considèrent que demain, chaque individu exercera plus de cinq activités très différentes dans sa vie et plusieurs métiers différents également.

Dans ces conditions, quelle sera la valeur des formations initiales ? Faudra-t-il encore consacrer l'essentiel de ses études universitaires à l'apprentissage d'un métier ?

Les universités existeront-elles encore sous leur forme actuelle ?

Les cours magistraux existeront-ils toujours en amphithéâtre ou les universités par internet les auront-ils éliminés ?

Quelle place auront les GAFAs dans la formation ?

L'informatisation de la société permettra-t-elle une diffusion vraiment démocratique des savoirs ?

8) Comment penser enfin l'aménagement de la métropole en cohérence avec la Région, la France et le reste du monde si nous voulons que la planète reste vivable ?

La métropole de Bordeaux sera-t-elle auto-suffisante et quelles doivent être demain les interactions et les solidarités mutuelles entre le cœur dense de la métropole et ses communes périphériques ?

Devra-t-elle multiplier les alliances avec les territoires voisins, sauf à être menacée d'asphyxie et jusqu'où iront ces alliances dans les domaines de la mobilité, de l'emploi, de l'enseignement, du logement ?

Se fixera-t-elle comme ambition celle de l'autosuffisance alimentaire ? De l'énergie positive ? De la neutralité carbone ?

Voilà quelques thèmes de réflexion proposés, à titre indicatif, à nos concitoyens.

II. Éléments de cadrage méthodologique

La mission 2050 qui animera le débat n'a pas pour objectif de prédire l'avenir. Son travail peut néanmoins éclairer les futurs possibles, proposer des scénarios qui serviront à élaborer les politiques publiques, une arborescence dont certains rameaux prospéreront sans doute plus rapidement que d'autres.

Le projet métropolitain qui en sortira devra être suffisamment agile pour s'adapter aux accélérations imprévues ou aux ralentissements subits.

Le penser en co-élaboration poussée avec chacune et chacun permettra de responsabiliser tous les acteurs, facilitera la compréhension des contraintes et des blocages, permettra de déboucher, par delà la réflexion partagée, sur l'action commune.

Dans cette logique, la méthode de conduite de la démarche reposera sur les points suivants :

- l'agenda : un démarrage officiel de la démarche début 2018 pour une échéance à la fin du premier trimestre 2019,

- une présentation de la « feuille de route » issue de la démarche dans le cadre d'un évènement public en mars 2019,
- la maîtrise d'ouvrage de la démarche clairement identifiée à Bordeaux Métropole,
- un appui de l'A'URBA pour la mise en oeuvre opérationnelle des actions, dans le cadre d'une convention,
- une association de tous les maires de la Métropole, avec la production d'un vade-mecum de la démarche à leur intention,
- une ouverture très large à la concertation, tant des grands acteurs et partenaires de la Métropole (consulaires, université, entreprises, administrations...) que des citoyens (ouverture au 1^{er} trimestre 2018 d'un site internet dédié, concertation itinérante par le moyen d'une caravane...),
- des temps forts (4 à 5 grands rendez-vous) avec des « grands témoins » au cours du dernier trimestre 2018,
- un lieu identifié, pour porter la visibilité et l'animation de la démarche,
- un comité de pilotage, composé d'élus,
- une organisation et des moyens de projet dédiés, comprenant notamment le recours à de l'expertise externe.

III. Le processus d'élaboration

a. La méthode et le calendrier

Le lancement public de la démarche est fixé au 27 février avec ouverture à cette date d'un site 2050.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- **Mars-juillet : Concertation** en direction de publics différents :
 - questionnaire accessible à tous et téléchargeable dès le 28 février sur le site 2050,
 - questionnaire plus spécifique envoyé aux représentants des divers segments de la vie économique, sociale et universitaire de la métropole,
 - concertation itinérante dans les communes,
 - concertation publique dans chaque commune, laissée à la libre appréciation des maires,
 - lancement d'un serious game.
- **Juillet-septembre : Analyse des réponses.**
- **Septembre 2018-février 2019 :**
 - ouverture d'un lieu dédié,
 - poursuite de la concertation (jusqu'à fin 2018),
 - organisation de tables rondes, conférences, débats,
 - élaboration d'un projet métropolitain sur la base de plusieurs scénarios.
- **Mars 2019 : Publication du projet** et présentation lors d'une **manifestation de clôture**.

b. L'élaboration de la vision de la Métropole de demain

En 2011, la communauté urbaine a lancé une vaste enquête sur le futur de la métropole bordelaise autour de la fabrique métropolitaine. Une grande partie des réflexions et des conclusions de ce travail est toujours d'actualité et contribuera à alimenter la mission 2050.

Cette dernière s'alimentera également à **trois sources** :

- ✓ la première viendra des communications et contributions diverses,
- ✓ la deuxième doit venir des études et données disponibles et de leur exploitation, et nous permettra de développer la notion de « métropole de la demande »,
- ✓ la troisième sera apportée par l'équipe, qui se nourrira des deux premières sources et apportera sa réflexion propre. Mais la mission saura travailler en parfaite articulation avec les différentes instances qui réfléchiront de leur côté aux changements en cours : le C2D, Bordeaux metropulse, l'université et ses

fablab, les diverses structures culturelles de la métropole. Les visions qu'exprimeront les enfants et les adolescents seront particulièrement étudiées et prises en compte.

IV. Propositions d'organisation et de moyens

a. Organigramme de projet

Il est proposé de structurer le projet autour :

- **d'un comité de pilotage** composé d'élus. Son rôle est de piloter la démarche, d'apporter sa vision stratégique et de valider les orientations stratégiques soumises au Bureau de Métropole. Il est présidé par le Président de Bordeaux Métropole,
- d'un **chef de projet**. Son rôle est d'organiser, planifier et conduire le projet en garantissant in fine la production et la formalisation de la feuille de route stratégique, de mobiliser et animer l'apport des contributeurs (concertation, expertises), d'assurer la préparation et la mise en œuvre des événements, concertation citoyenne et temps forts, de préparer et suivre les comités de pilotage auxquels il participe. Le chef de projet rend compte de son action directement au Président, et assure de manière régulière l'information du comité de suivi (cf. infra),
- d'une **équipe projet** dédiée dont dispose le chef de projet et qu'il anime. L'équipe serait constituée de deux cadres A et deux assistantes, mobilisés sur la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et pour sa durée,
- d'un **comité de suivi**, restreint, présidé par Jacques Mangon et composé du directeur général des services de Bordeaux Métropole, du directeur général Valorisation du territoire, du directeur général de l'A'URBA, du chargé de mission planification stratégique et du directeur de cabinet. Le comité de suivi contribue au projet d'une part en apportant son regard stratégique et transversal sur la démarche, et d'autre part en étant régulièrement et fréquemment informé du déroulement du projet par le chef de projet pour garantir la mobilisation adaptée des moyens, ressources et contributions de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux.

b. Budget prévisionnel

Le budget d'intervention mobilisable par la Métropole pour le projet est évalué à 650 000 €. Il inclut la concertation, les conférences, les débats, l'appel à l'expertise externe, la production d'un document final et les frais de fonctionnement de la mission.

Ce budget serait alloué à l'A'URBA pour sa mise en œuvre, dans les conditions prévues par les textes relatifs à la commande publique et régissant les conditions dans lesquelles les membres des agences d'urbanisme peuvent solliciter ces dernières pour la réalisation de « prestations intégrées ».

Au budget d'intervention s'ajouterait la prise en charge de la dépense salariale des postes dédiés au projet (chef de projet, 2 cadres A et 2 assistantes). La dépense correspondante est évaluée pour la durée totale du projet à 435 000 €.

Enfin, pour assurer la communication de la démarche et dans ce cadre le partenariat avec le journal Sud-Ouest, un budget de 170 000 € pourrait par ailleurs être mobilisé.

Le budget total de la démarche est ainsi estimé à **1 255 000 €**, selon la répartition précisée dans le tableau ci-après :

Dépenses	Coûts
Prestations confiées à l'A'urba	650 000 €
Equipe-projet dédiée	435 000 €
Communication et partenariat	170 000 €
TOTAL	1 255 000 €

Les coûts des prestations confiées à l'A'URBA seront répartis sur deux exercices, à hauteur de 422 500 € en 2018 et de 227 500 € en 2019.

c. Modalités de portage administratif et relations contractuelles avec l'A'URBA

L'appui de l'A'URBA sera traduit dans le cadre d'une convention de prestations entre Bordeaux Métropole et l'A'URBA qui précisera :

- le cadre, la durée, la nature et le montant de la prestation,
- les conditions de la commande et du règlement des prestations prévues au titre du budget d'intervention,
- le suivi et le compte rendu des prestations et des dépenses réalisées.

Cette mission sera dévolue à l'A'URBA sans mise en concurrence (contrat « in house »), conformément aux dispositions de l'article 17 III de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU la délibération n° 2017/0149 du 17 mars 2017 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole à son Président,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt d'engager une démarche de réflexion prospective afin d'éclairer le futur projet métropolitain

DECIDE

Article 1 : de valider le lancement de la démarche « démarche 2050 : Bordeaux Métropole : imaginer, agir » selon les modalités d'organisation décrites ci-dessus.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondant aux prestations confiées par convention à l'A'URBA au budget principal en section de fonctionnement : chapitre 011 – compte 62268 – fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 FÉVRIER 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--